



CODE DE DEONTOLOGIE

Ce code de déontologie vise à instaurer le cadre de toute intervention de coaching d'Ambitus Evolution, et ce dans le respect de la profession et de son éthique. Ce code de déontologie doit être approuvé et respecté par l'ensemble des parties du contrat.

Client

Ambitus Evolution s'inscrit dans une démarche de respect de son client, de sa personne et de son environnement.

Ambitus Evolution s'assure de l'adhésion réelle de la personne accompagnée, et que celle-ci n'est pas contrainte par une obligation ou une influence extérieure. Dans le cas de contrat tripartite, Ambitus Evolution s'assure de la transparence des objectifs et des enjeux pour la personne accompagnée.

Ambitus Evolution s'engage auprès de la personne accompagnée à lui apporter un soutien dans sa démarche, dans la détermination de ses objectifs, et dans la mise en œuvre des moyens pour les atteindre.

Contrat

Tout accompagnement fait l'objet d'un contrat écrit, précisant les objectifs du client, les modalités d'intervention et responsabilités de chacun, ainsi que le montant des honoraires perçues par Ambitus Evolution.

Ethique professionnelle

Ambitus Evolution, et toute personne intervenant en son nom, s'interdit tout abus d'influence sur son client et se conforme aux objectifs définis par le contrat.

Ambitus Evolution est libre de refuser une mission, ou de l'interrompre le cas échéant, si celle-ci ne relève pas du coaching ou si les conditions de réussite ne sont pas, ou plus, réunies. Il en va de même pour tout événement qui ne respecterait pas nos directives éthiques.

Confidentialité

Ambitus Evolution, et toute personne intervenant en son nom, s'astreint au secret professionnel. Chaque entretien relève d'un caractère confidentiel entre le coach et la personne accompagnée.

Dans le cas d'un contrat tripartite, cette règle de confidentialité s'applique également : Aucune information ne sera transmise au financeur sans accord préalable de la personne accompagnée, et la restitution des entretiens auprès du financeur s'appuiera exclusivement sur les objectifs définis par celui-ci dans le contrat.

Compétences et supervision

Ambitus Evolution assure les compétences des personnes intervenant en son nom. Le coach est libre de prendre toute mesure nécessaire afin de mener à bien sa mission, et ce sans pour autant déroger au contrat ou au présent code de déontologie.

Tout coach intervenant au nom d'Ambitus Evolution s'inscrit dans une démarche de supervision, et de ce fait peut faire appel, au besoin, à un confrère.

Responsabilité

La personne accompagnée est responsable de ses actes et décisions. En aucun cas le coach ne prend une décision à la place de cette personne, et en aucun cas le coach ne peut être tenu responsable des actes et conséquences découlant de ces décisions.

Neutralité

Tout coach intervenant au nom d'Ambitus Evolution s'inscrit dans une position de neutralité. Tout coach s'interdit toute prise de partie, et n'a pas pour fonction de s'inscrire dans un rôle de médiateur ou de conseiller.